

COMMUNIQUE CONJOINT

**DE LA TROISIEME CONFERENCE MINISTERIELLE
ENTRE L'UNION EUROPEENNE (UE) ET
LA COMMUNAUTE DE DEVELOPPEMENT DE L'AFRIQUE AUSTRALE
(SADC)**

TENUE A VIENNE, AUTRICHE, LES 3 ET 4 NOVEMBRE 1998

1. La troisième Conférence ministérielle UE-SADC s'est tenue à Vienne, Autriche, les 3 et 4 novembre 1998. Ont participé à la conférence les ministres des Etats membres de l'UE et de la SADC, M. Pinheiro, membre de la Commission européenne, et M. Mbuende, secrétaire exécutif de la SADC (cf. liste des participants, annexe 1). La Conférence était coprésidée par M. Wolfgang Schüssel, président du Conseil de l'Union européenne et vice-chancelier et ministre fédéral des Affaires étrangères de l'Autriche, et par M. Alfred Nzo, président du Conseil des ministres de la SADC et ministre des Affaires étrangères de la République d'Afrique du Sud. La Banque européenne d'investissement et le secrétariat des Etats ACP ont également assisté à la conférence en qualité d'observateurs.
2. La Conférence a été ouverte officiellement par M. Wolfgang Schüssel, président du Conseil de l'Union européenne et vice-chancelier et ministre fédéral des Affaires étrangères de l'Autriche. Dans sa déclaration, M. Schüssel a souligné que l'UE et la SADC étaient deux groupes régionaux qui étaient convenus de collaborer dans leur intérêt réciproque. Ce partenariat se fonde sur la démocratie, les droits de l'homme, la bonne gestion des affaires publiques, et des politiques économiques saines. Un objectif essentiel de l'UE consiste à soutenir les efforts entrepris par la SADC en vue de l'adaptation de ses structures économiques à la mondialisation. Dans son discours d'ouverture, le coprésident représentant la SADC, président du Conseil des ministres de la SADC, a souligné que la SADC restait relativement stable malgré les défis importants auxquels elle était confrontée. Il a déclaré que l'enceinte bien structurée qu'est la conférence ministérielle devrait servir à faire évoluer la vie des gens. Le commissaire européen et le secrétaire exécutif de la SADC ont également fait des déclarations. Les orateurs ont résumé les développements et les réalisations qui ont eu lieu depuis la dernière Conférence ministérielle SADC-UE, tenue à Windhoek les 14 et 15 octobre 1996, qui avait fait fond sur la déclaration de Berlin, prévoyant, entre autres, le dialogue politique, les échanges et l'investissement.

3. Les deux parties ont réaffirmé l'importance qu'elles attachent au respect des droits de l'homme et des principes démocratiques et ont rappelé leur détermination de construire, consolider et renforcer les institutions démocratiques fondées sur la responsabilité, la transparence, la bonne gestion des affaires publiques et l'Etat de droit : autant d'éléments qui font partie intégrante et constituent la base de la coopération entre l'UE et la SADC.

3.1 Les deux parties ont réaffirmé leur engagement en faveur du développement et ont indiqué qu'elles entendaient coordonner étroitement la planification et la mise en oeuvre de programmes et de projets de développement régional présentant un intérêt mutuel, dans des domaines tels que les transports et les communications, l'énergie, la promotion des échanges, la protection des cheptels, l'atténuation des effets de la pauvreté, la démographie et le développement social, la sécurité alimentaire, l'éducation, la formation et la santé.

4. Les deux parties sont convenues de l'importance de consolider les travaux déjà entrepris dans le cadre de ce dialogue, et de renforcer davantage les relations entre les deux régions. Dans ce contexte, elles sont également tombées d'accord pour réfléchir, en fonction des besoins, à de nouveaux thèmes et activités en vue d'une collaboration future.

5. Les deux parties se sont engagées à créer les conditions qui encourageraient le secteur privé à contribuer davantage au développement et à l'amélioration des relations entre les deux régions. Elles ont insisté auprès du secteur privé dans les deux régions pour qu'il réponde positivement à ces initiatives.

6. **Examen général des progrès réalisés depuis la conférence de Windhoek de 1996**

La Conférence a examiné les développements qui ont eu lieu depuis la conférence de Windhoek d'octobre 1996 et s'est félicitée des progrès réalisés à la suite de celle-ci dans les domaines suivants :

6.1. **Dialogue politique**

6.1.1 La Conférence a examiné les progrès et les développements réalisés au sein de la SADC et de l'UE ainsi que dans d'autres parties du monde depuis la conférence de Windhoek de 1996. La Conférence a noté que la plupart des Etats membres de la SADC avaient continué de bénéficier d'une paix et d'une stabilité relatives depuis la dernière conférence, tenue à Windhoek, Namibie, en octobre 1996.

6.1.1.1 La Conférence a pris note avec préoccupation que, à la suite des élections générales qui ont eu lieu récemment au Lesotho, des troubles civils s'étaient traduits par des pertes en vies humaines et par des dégâts très importants. Elle a noté avec satisfaction que les parties au conflit au Lesotho avaient accepté une solution établie par l'entremise de la SADC qui prévoit la tenue de nouvelles élections générales dans un délai de quinze à dix-huit mois. La Conférence a insisté auprès de toutes les parties pour qu'elles continuent de s'attaquer aux causes premières du problème afin d'empêcher que les événements ne se répètent. La Conférence a invité toutes les parties à progresser sur la voie qui mène à un règlement négocié et à un processus électoral qui jettera les bases de la stabilité politique et de la reconstruction économique. Elle a promis son soutien à ces deux processus et a invité la communauté internationale à faire de même.

6.1.1.2 La Conférence a pris note avec préoccupation de la détérioration de la situation politico-militaire en Angola, y compris la pose de nouvelles mines, et est convenue que M. Savimbi était responsable de l'impasse actuelle puisqu'il persiste à refuser de remplir les obligations qui lui incombent en vertu du Protocole de Lusaka et des résolutions applicables du Conseil de sécurité des Nations Unies. La Conférence a exigé que M. Savimbi s'acquitte immédiatement et sans condition de ses obligations, en particulier quant à la démilitarisation complète de ses forces et à son entière coopération à l'extension immédiate et inconditionnelle de l'administration de l'Etat à l'ensemble du territoire national.

La Conférence a souligné qu'il était indispensable de respecter scrupuleusement les résolutions du Conseil de sécurité des Nations Unies, y compris les sanctions prévues dans les résolutions n^{os} 954, 1127, 1137, 1173, 1189 et 1202. La Conférence s'est félicitée de la décision prise par la SADC de garantir une réglementation des vols et un meilleur contrôle des aéroports et de l'espace aérien en vue de contrôler la situation en Angola et a invité les autres Etats à agir en conséquence.

La Conférence s'est félicitée de la décision du gouvernement angolais de poursuivre les discussions avec l'UNITA Renovada en vue de promouvoir la paix et la reconstruction de l'Angola et a encouragé le gouvernement à rester ouvert au dialogue avec d'autres interlocuteurs susceptibles d'apporter une contribution positive au processus de paix et à la réconciliation nationale en Angola.

La Conférence a assuré qu'elle soutenait fermement les travaux du secrétaire général des Nations Unies et de son représentant spécial, M. Issa Diallo, pour faire avancer le processus de paix dans le cadre du Protocole de Lusaka et des résolutions précitées du Conseil de sécurité.

La Conférence a pris note des décisions relatives à l'Angola qui ont été prises par le sommet de la SADC, tenu à Grand Baie, Maurice, en septembre 1998.

6.1.1.3 La Conférence a vivement déploré que la guerre ait éclaté en République démocratique du Congo, du fait des tentatives des rebelles et de leurs alliés visant à renverser par la force le gouvernement du président Kabila. Elle a souligné la nécessité de soutenir les principes de souveraineté nationale, d'intégrité territoriale et de non-ingérence dans les affaires internes de la République démocratique du Congo. Elle a également souligné qu'il était nécessaire d'aller au-devant des préoccupations en matière de sécurité de tous les pays de la région.

La Conférence a exprimé le souhait qu'une solution pacifique soit rapidement trouvée au conflit. Elle a approuvé sans réserve les efforts déployés à cet effet par des leaders africains et des organisations régionales. Un règlement négocié devrait prévoir un cessez-le-feu immédiat ainsi qu'un retrait en bon ordre des troupes étrangères de la République démocratique du Congo.

La Conférence a invité tous les acteurs politiques de la République démocratique à s'engager en faveur d'une transition ordonnée et pacifique vers une démocratie multipartite, essentiellement par le biais de dialogues et de négociations constructifs, auxquels devraient participer tant la société civile que les médias dans le but de contribuer à la réconciliation nationale.

La Conférence a engagé le gouvernement rwandais à reconnaître sa présence militaire en République démocratique du Congo afin de faciliter la signature et la mise en oeuvre d'un cessez-le-feu.

6.1.1.4 La Conférence a pris note avec préoccupation du fait que la région des grands lacs continue à poser de sérieux problèmes en matière de sécurité et de réfugiés aux régions d'Afrique orientale, centrale et australe ; elle s'est déclarée préoccupée par les informations faisant état de violences interethniques, de violations des droits de l'homme et de la persistance de problèmes humanitaires dans la région. La Conférence a demandé à la communauté internationale de fournir le soutien diplomatique et logistique nécessaire aux efforts entrepris par les leaders régionaux afin de leur permettre de poursuivre un véritable processus de négociation intéressant la région des grands lacs, qui devrait aboutir à une nouvelle pratique politique garantissant la liberté, la démocratie et la sécurité à tous les citoyens. Dans ce cadre, la Conférence a appuyé l'idée d'une conférence internationale sur la sécurité et la coopération dans la région, qui devra être tenue à plus long terme sous les auspices des Nations Unies et de l'OUA.

La Conférence s'est félicitée de la volonté des parties au conflit au Burundi d'entamer des négociations sérieuses en vue de résoudre le conflit qui les oppose. Elle a invité toutes les parties au conflit à mettre fin à toute forme de violence et à poursuivre les négociations jusqu'à ce qu'une solution pacifique ait été trouvée.

6.1.1.5 La Conférence a condamné les attaques terroristes qui ont eu lieu en Tanzanie, au Kenya, en Afrique du Sud et dans d'autres pays. Elle s'est félicitée de l'adoption de la résolution n° 1189/1998 du 13 août 1998 du Conseil de sécurité, qui condamnait fermement les attentats terroristes à la bombe qui ont eu lieu le 7 août 1998 à Nairobi (Kenya) et à Dar-es-Salaam (Tanzanie) et qui ont coûté la vie à des centaines de victimes innocentes, fait des milliers de blessés et provoqué des dégâts matériels considérables.

6.1.1.6 La Conférence demeure gravement préoccupée par la situation au Kosovo, en particulier en ce qui concerne le sort tragique des réfugiés et des personnes déplacées. A la suite des accords signés à Belgrade le 16 octobre 1998 entre la République fédérale de Yougoslavie (RFY) et l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), et le 15 octobre 1998 entre la RFY et l'OTAN, la Conférence a noté que la RFY s'était efforcée de respecter les dispositions des résolutions 1199 et 1203 du Conseil de sécurité des Nations Unies. La Conférence a invité tous les acteurs au Kosovo à honorer leurs obligations et leurs engagements, à s'abstenir de commettre de nouveaux actes de violence et à engager immédiatement des négociations politiques. Elle a noté que l'UE s'était engagée à fournir des ressources substantielles, tant en personnel mis à la disposition de l'OSCE qu'en matière d'aides affectées au retour des réfugiés, et était disposée à continuer de le faire.

6.1.2 En ce qui concerne l'appartenance à la SADC, la Conférence a noté que la République démocratique du Congo et la République des Seychelles avaient adhéré au Traité instituant la SADC et étaient devenues membres à part entière.

6.1.3 En ce qui concerne l'élargissement de l'UE, les participants européens ont informé la Conférence des derniers développements intervenus dans le processus d'élargissement, c'est-à-dire l'ouverture, le 10 novembre, des négociations détaillées d'adhésion avec la Hongrie, la Slovaquie, la République tchèque, la Pologne, l'Estonie et Chypre. A cet égard, l'UE a souligné l'importance de la mise en oeuvre de la "stratégie de pré-adhésion" préparant les pays candidats à l'adhésion et des rapports sur les progrès réalisés jusqu'à présent par les pays candidats. L'UE a souligné l'importance des réformes internes pour le processus d'élargissement et le développement futur de l'UE. L'UE a donné un aperçu des actuelles discussions internes au sujet de l'Agenda 2000, le document de stratégie de la Commission européenne, surtout dans les domaines du futur cadre financier 2000-2006, de la réforme de la politique agricole commune, des fonds structurels et du fonds de cohésion, et des instruments financiers en vue du processus d'élargissement.

- 6.1.4 La Conférence a noté que l'Union monétaire européenne donnerait lieu à un changement significatif du système monétaire international. L'euro jouera un rôle sans cesse plus important de monnaie internationale de transaction, de réserve et de portefeuille, transformant ainsi le rôle et le statut de l'Union européenne sur le marché mondial. De même, un euro stable contribuera à une plus grande stabilité du système monétaire international, ce qui serait dans l'intérêt de la SADC, l'UE étant l'un de ses principaux partenaires commerciaux.
- 6.1.5 La Conférence s'est félicitée des mesures prises pour promouvoir la démocratie et la bonne gestion des affaires publiques et a pris note du résultat de toutes les initiatives prises dans ce domaine. Une attention particulière a été accordée à la conférence UE-SADC des parlementaires et des ONG, qui s'est tenue à Vienne en octobre 1998 et qui visait à consolider le dialogue politique entre les parlementaires et la société civile dans un environnement politique et économique mondial en mutation. La Conférence a pris note de l'appel lancé aux gouvernements de l'UE pour qu'ils placent les relations avec l'Afrique en bonne position parmi les questions relevant de leur politique étrangère. Elle a reconnu que la conférence conjointe des parlementaires, des ONG et de la société civile avait réussi à fournir une plate-forme institutionnelle pouvant servir au débat politique et a souscrit à la nécessité d'organiser d'autres activités de ce genre.
- 6.1.6 La Conférence s'est félicitée des efforts déployés pour développer les initiatives et les capacités africaines dans les domaines de la prévention des conflits et du maintien de la paix, au sein tant de l'OUA que de groupements sous-régionaux. L'UE est disposée à appuyer ces efforts. Dans ce contexte, la Conférence s'est félicitée de l'opération de maintien de la paix "Blue Hungwe", qui a eu lieu en avril 1997, et de l'opération "Blue Crane", qui aura lieu sous peu, parfaits exemples du développement des capacités nécessaires aux opérations de soutien de la paix.
- 6.1.7 La Conférence a pris note avec satisfaction des résultats du séminaire ISS/Saferworld sur le trafic des armes légères et de petit calibre qui s'est tenu en Afrique du Sud en mai 1998 ainsi que du séminaire sur la diplomatie préventive et la consolidation de la paix qui s'est tenu à Kadoma, Zimbabwe, en août 1998. Elle a approuvé les conclusions des deux séminaires et les mesures de suivi proposées.
- 6.1.8 La Conférence a procédé à des échanges de vues et s'est félicitée de la proposition de l'UE d'organiser un sommet UE-Afrique en l'an 2000, dans le but de promouvoir des relations plus efficaces et plus intégrées entre l'Union européenne et le continent africain.
- 6.2 **Intégration régionale**
- 6.2.1 La Conférence s'est déclarée satisfaite des progrès que la SADC a encore réalisés dans le domaine de l'intégration régionale et l'UE a réaffirmé qu'elle était déterminée à continuer à soutenir la SADC dans son processus d'intégration. Ce soutien augmentera considérablement grâce à la récente entrée en vigueur du Huitième Fonds européen de développement, dans le cadre duquel la Commission européenne met à la disposition de la SADC une enveloppe indicative de 121 millions d'euros pour un programme de coopération financière et technique régionale. Ce montant vient s'ajouter à d'autres moyens de financement dont peuvent bénéficier les pays d'Afrique australe dans le cadre d'autres programmes communautaires d'assistance financière.

- 6.2.2 La Conférence a noté que le Protocole sur le commerce avait été ratifié par quatre Etats membres de la SADC et que le processus de ratification enregistrait des progrès considérables dans les autres Etats membres. Dans ce cadre, la Conférence a souligné l'importance particulière qu'aura la réalisation d'une zone de libre-échange au sein de la SADC pour les économies de tous les pays membres et pour la région dans son ensemble, notamment en ce qui concerne la croissance accélérée et le développement durable.
- 6.2.3 La Conférence s'est félicitée de la décision, prise par le sommet de la SADC lors de sa réunion tenue à Maurice, de renforcer le rôle des institutions de la SADC en matière de formulation, de coordination et d'harmonisation des politiques, ainsi qu'en ce qui concerne la participation accrue du secteur privé et d'autres parties intéressées. Elle a aussi pris note de la décision de maintenir le système de la coordination sectorielle par les Etats membres et de poursuivre la rationalisation des secteurs lorsque c'est nécessaire ainsi que la rationalisation du projet existant de portefeuille de la SADC, sur la base de critères convenus d'identification et d'évaluation de projets.
- 6.2.4 La Conférence a noté avec satisfaction que quatre des neuf protocoles signés, portant sur les immunités et privilèges, sur les transports, les communications et la météorologie, sur l'énergie, et sur les systèmes de partage des cours d'eau, avaient été ratifiés par le nombre requis d'Etats membres et étaient entrés en vigueur.
- 6.2.5 La Conférence s'est félicitée de la signature du Protocole sur le tourisme, qui visait, notamment, à garantir, au moyen d'efforts collectifs, un développement équilibré et complémentaire de l'industrie du tourisme dans la région de la SADC. La Conférence s'est aussi félicitée de la signature de l'addendum à la déclaration de 1997 de la SADC sur l'égalité des sexes et le développement : prévention et éradication de la violence contre les femmes et les enfants.
- 6.2.6 La Conférence a reconnu que la ratification des protocoles qui ne sont pas encore entrés en vigueur nécessitait un surcroît de travail.
- 6.2.7 La Conférence a noté avec satisfaction que des travaux étaient en cours en vue de mettre au point des protocoles concernant :
- a) Le tribunal de la SADC
 - b) Le financement et les investissements
 - c) Le développement industriel
 - d) La culture et l'information
 - e) La santé
 - f) La vie sauvage
- 6.2.8 La Conférence a noté qu'un séminaire sur la libéralisation du commerce avait eu lieu à Dar es-Salaam en mai 1998, qui visait à favoriser le dialogue et le libre échange des idées entre l'UE et la SADC concernant les aspects pratiques à envisager pour répondre aux aspirations en matière de libéralisation des échanges. La Conférence a souligné l'utilité particulière de ce séminaire, qui s'est concentré sur les problèmes pratiques de mise en oeuvre. Elle s'est félicitée des recommandations spécifiques qui ont été faites à l'occasion de ce séminaire, a encouragé la participation du secteur privé au processus de libéralisation des échanges et est venue de l'utilité d'autres activités du même genre.

6.2.9 La Conférence a pris note des résolutions de la Conférence SADC-UE sur les transports, qui s'est tenue au niveau ministériel du 15 au 17 octobre 1998 à Maputo, Mozambique. Elle a donné son aval à la tenue d'une Conférence des investisseurs et des donateurs à une date appropriée en 1999 et s'est particulièrement félicitée de l'intention de créer l'environnement approprié pour inciter le secteur privé à y jouer son rôle.

La Conférence a rappelé qu'il était essentiel de mettre en oeuvre le Protocole de la SADC sur les transports, les communications et la météorologie pour renforcer et approfondir le processus d'intégration régionale au sein de la région que constitue la SADC. Aussi a-t-elle invité tous les participants à la conférence de Maputo à poursuivre leurs efforts et salué la ferme intention des Etats membres de la SADC de mettre ce protocole en oeuvre.

Elle a souligné qu'il était important que la communauté internationale apporte son soutien à la construction d'un réseau de transport régional permettant aux pays de la SADC de réaliser un développement économique entièrement intégré.

6.3 **Coopération dans d'autres domaines**

Les deux parties se sont félicitées de ce que l'UE et la SADC avaient collaboré, depuis la Conférence de Windhoek, dans d'autres domaines d'intérêt mutuel, notamment les domaines suivants :

6.3.1 La lutte contre le trafic de drogue

Une Conférence UE-SADC sur la lutte contre la drogue s'est tenue à Gaborone en février 1998. Elle a constaté que la gravité du problème était largement reconnue et qu'il y avait un réel besoin de s'attaquer à la réduction à la fois de l'offre et de la demande, dans le cadre plus large d'un développement social et économique sain.

La Conférence a noté que les Etats membres de la SADC s'étaient engagés à ratifier rapidement le Protocole SADC sur la lutte contre le trafic de drogue. L'UE a réaffirmé qu'elle était résolue à appuyer la mise en oeuvre du Programme régional de lutte contre la drogue, mis en place par la SADC.

6.3.2 Mines terrestres

La Conférence a souligné que l'opinion publique est de plus en plus sensibilisée aux conséquences tragiques qu'entraînent pour la population les mines terrestres dans de nombreuses régions du monde qui tentent de se relever d'un conflit armé.

La Conférence a salué avec enthousiasme l'entrée en vigueur de la Convention d'Ottawa sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction, à la suite de sa quarantième ratification par le Burkina Faso, qui assume la présidence de l'OUA.

La Conférence s'est félicitée du suivi de la question du déminage terrestre depuis la précédente Conférence SADC-UE, qui s'était tenue à Windhoek, y compris des campagnes de sensibilisation au problème des mines et d'autres initiatives internationales. Elle a pris note d'une initiative de la SADC concernant les mines terrestres, financée par l'UE et coordonnée par le Comité d'experts de la SADC en matière de déminage ; celle-ci, en cours de mise en oeuvre, est axée, entre autres, sur l'utilisation des technologies d'origine régionale. L'UE a accepté l'invitation de la SADC de se rendre en Afrique australe pour y constater les progrès réalisés en matière d'opérations de déminage terrestre.

La Conférence a également noté que, depuis 1995, quelque 25 millions d'écus ont été affectés par l'Union européenne, en plus des contributions de ses Etats membres, à des actions de déminage terrestre dans les pays de la région de la SADC. La Conférence a invité la communauté internationale à se joindre à cette initiative et s'est félicitée, à cet égard, des contributions émanant d'autres pays et d'autres organisations.

6.3.3 Lutte contre le VIH/SIDA

La Conférence a noté que la pandémie de VIH/SIDA avait une énorme influence socio-économique sur la région de la SADC. La Conférence a déclaré que la SADC et ses Etats membres devaient d'urgence revoir et réorganiser leurs stratégies et programmes de lutte contre le VIH/SIDA pour éviter que les progrès socio-économiques réalisés au fil des ans ne soient gravement compromis, surtout en ce qui concerne la régression de la mortalité infantile, l'accroissement du taux d'alphabétisation, l'espérance de vie et l'acquisition de compétences. La Conférence a salué les mesures prises par les Etats membres de la SADC pour faire face à la pandémie. Elle a décidé de renforcer la coopération entre l'UE et la SADC dans cette matière très importante.

6.3.4 Réinsertion dans la société des soldats démobilisés

Les deux parties ont reconnu la nature complexe de cette question et ont admis qu'une solution adéquate au problème nécessiterait la mise en oeuvre fructueuse d'autres programmes pertinents, concernant notamment les échanges et les investissements, la bonne gestion des affaires publiques et les questions sociales/économiques, ainsi que des moyens appropriés. La Conférence s'est félicitée de la décision de la SADC de confier la gestion et la coordination des activités relatives aux soldats démobilisés au Comité d'experts en matière de déminage.

6.3.5 Gestion des bassins fluviaux communs

La Conférence s'est félicitée de la ratification du Protocole sur les systèmes de partage des cours d'eau. La Conférence a noté que les recommandations et conclusions de la Conférence de Maseru sur la gestion des bassins fluviaux communs amélioreraient la mise en oeuvre du Protocole. La Conférence a également noté qu'une Table ronde SADC-PNUD consacrée à l'eau aurait lieu à Genève, Suisse, les 11 et 12 décembre 1998. L'objectif de celle-ci sera de créer une enceinte structurée dans laquelle la SADC et ses partenaires en matière de développement pourront d'une manière systématique discuter et mobiliser des moyens. La Conférence a insisté auprès de la communauté internationale pour qu'elle participe à la Table ronde.

6.4 **Autres questions**

6.4.1 Problème de la dette extérieure de la SADC

Tout en reconnaissant que les négociations sur les questions concernant la dette ne peuvent avoir lieu que dans les enceintes appropriées, la Conférence s'est déclarée préoccupée des effets négatifs de la dette sur la vie économique, sociale et politique des pays de la SADC. La Conférence a pris note du point de vue de la SADC selon lequel les obligations en matière de service de la dette sont souvent remplies au détriment de l'investissement dans les secteurs sociaux de la santé et de l'éducation et qu'elles risquent de bouleverser les priorités nationales et de priver les pays des moyens qui leur permettraient d'investir et de stimuler la croissance économique.

La Conférence s'est félicitée de l'initiative en faveur des pays pauvres les plus lourdement endettés et a noté qu'un pays de la SADC, à savoir le Mozambique, pouvait prétendre à un allègement de la dette dans le cadre de cette initiative. La Conférence a pris note de l'intention de la SADC d'œuvrer en vue d'une révision des critères de qualification pour permettre à davantage de pays de bénéficier de cette initiative.

6.4.2 Perspectives post-Lomé

La Conférence a procédé à un échange de vues utile à propos du futur partenariat qui doit être négocié par l'UE et les pays ACP. L'UE a souligné qu'il convient de donner, dans un nouvel accord, une place centrale à l'éradication de la pauvreté et à la promotion d'un environnement politique stable et démocratique. Tout en admettant que les négociations en vue de la convention qui va succéder à l'actuelle Convention de Lomé doivent avoir lieu dans le cadre de la coopération UE-ACP, la Conférence a décidé de poursuivre les échanges de vues sur cette question dans le cadre de l'initiative de Berlin.

6.4.3 Renforcement des droits de l'enfant

Le travail des enfants, l'exploitation sexuelle des enfants, les enfants impliqués dans les conflits armés, les enfants-soldats, les enfants handicapés, les enfants placés dans des établissements spécialisés et les enfants vis-à-vis du VIH/SIDA ont suscité des préoccupations particulières. La Conférence a conclu que la solution devait résider dans le renforcement des droits de l'enfant.

7. **Priorités futures**

La Conférence est convenue des priorités futures énumérées ci-après :

- renforcer la démocratie, notamment en soutenant le processus électoral dans la région de la SADC ;
- améliorer la coopération en vue de la prévention des conflits et du maintien de la paix, notamment par la mise en réseau d'institutions partenaires dans les domaines de la politique et de la sécurité, par l'échange d'experts, et l'instauration de mécanismes de consultation pour la prévention, le règlement et la gestion des crises ;
- renforcer les mesures destinées à lutter contre le VIH/SIDA ;
- intensifier la lutte commune contre la criminalité organisée, au moyen surtout
 - = d'actions de formation destinées à lutter contre la criminalité
 - = de la lutte contre le trafic de drogues
 - = de mesures contre le trafic d'armes de petit calibre
 - = de mesures de prévention contre le blanchiment d'argent ;
- consolider les droits de l'enfant ;
- procéder au déminage terrestre et organiser des campagnes de sensibilisation au problème des mines ;

- promouvoir l'intégration régionale, en particulier grâce à un soutien aux secteurs des échanges et des transports, au moyen notamment :
 - = d'une assistance technique permettant d'aborder les questions relatives à la zone de libre-échange de la SADC
 - = d'une coopération régionale en matière de sécurité du trafic aérien en Afrique australe
 - = de la promotion des échanges et des investissements privés
 - = d'un soutien au développement des petites et moyennes entreprises (PME) ;
 - gérer les ressources hydrauliques et énergétiques.
8. La Conférence est convenue de tenir sa prochaine réunion ministérielle dans la région de la SADC à une date à déterminer d'un commun accord.
9. Enfin, la Conférence a chaleureusement remercié le gouvernement de l'Autriche et le peuple autrichien pour l'hospitalité offerte aux délégués ainsi que pour l'excellente organisation et les superbes installations qui avaient été mises à la disposition des participants à la conférence.
-

LIST OF PARTICIPANTS

Belgium:

Mr Erik DERYCKE Minister for Foreign Affairs

Denmark:

Mr Poul NIELSON Minister for Development Cooperation

Germany:

Mr Günter VERHEUGEN Minister of State in the Federal Foreign Office

Greece:

Mr Giorgos PAPANDEOU Deputy Minister for Foreign Affairs

Spain:

Mr Fernando María VILLALONGA CAMPOS State Secretary for International Cooperation and Latin America

France:

Mr Charles JOSSELIN State Secretary attached to the Minister for Foreign Affairs, with responsibility for Cooperation and the French-speaking World

Ireland:

Ms Liz O'DONNELL Minister of State at the Department of Foreign Affairs (with special responsibility for Overseas Development Assistance and Human Rights)

Italy:

Mr Rino SERRI Under-Secretary of State for Foreign Affairs

Luxembourg:

Mr Jacques POOS Minister for Foreign Affairs

Netherlands:

Ms Eveline HERFKENS Minister for Development Cooperation

Austria:

Mr Wolfgang SCHÜSSEL Minister for Foreign Affairs
Ms Benita FERRERO-WALDNER State Secretary for Foreign Affairs

Portugal:

Mr Jaime GAMA Minister for Foreign Affairs
Mr Luis AMADO State Secretary for Foreign Affairs and Cooperation

Finland:

Mr Pekka HAAVISTO Minister for Development Cooperation at the Ministry for Foreign Affairs, Minister for Environment
Ms Kirsti LINTONEN Under-Secretary of State (Development Cooperation)

Sweden:

Mr Pierre SCHORI Minister for International Development Cooperation, Migration and Asylum Policy

United Kingdom:

Mr Tony LLOYD Minister of State, Foreign and Commonwealth Office

* * *

Commission:

Mr João de Deus PINHEIRO

Member

* * *

European Investment Bank

Mr Fridolin WEBER-KREBS

Director

* * *

Mr Aldo AJELLO

Special Envoy to the Great Lakes Region

* * *

Angola

Mr Venâncio de MOURA

Mr João Bernardo de MIRANDA

Minister for External Relations

Vice-Minister of External Relations

Botswana

Lt. General Mompoti MERAFHE

Minister for Foreign Affairs

Democratic Republic of Congo

Mr Emile KANENGELE

Chargé d'Affaires, Embassy of the Democratic Republic of Congo in Brussels

Lesotho

Mr Thomas MOTSOAHAE THABANE

Minister for Foreign Affairs

Malawi

Mr M.P. Ken LIPENGA

Deputy Minister for Foreign Affairs

Mauritius

Mr Rajkeshwur PURRYAG

Deputy Prime Minister, Minister for Foreign Affairs and International Trade

Mozambique

Ms Frances RODRIGUES

Deputy Minister for Foreign Affairs and Cooperation

Namibia

Mr Theo-Ben GURIRAB

Minister for Foreign Affairs

Seychelles

Mr Callixte d'OFFRAY

Ambassador of the Republic of the Seychelles in Paris

South Africa

Mr A.B. NZO

Minister for Foreign Affairs

Swaziland

Mr Timothy L.R. DLAMINI

Principal Secretary, Ministry of Foreign Affairs and Trade

Tanzania

Mr Emmanuel MWAMBULUKUTU

Deputy Minister for Foreign Affairs

Zambia

Mr S.K. WALUBITA

Minister for Foreign Affairs

Zimbabwe

Mr I.S.G. MUDENGE

Minister for Foreign Affairs

* * *

SADC Secretariat

Mr Kaire MBUENDE

Executive Secretary

ACP General Secretariat

Mr Ng'andu Peter MAGANDE

Secretary-General, ACP Group